

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2836

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Richard et M. Vercamer

ARTICLE 13

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce rapport tient compte du nécessaire maintien dans l'emploi des femmes, ainsi que du pouvoir d'achat des femmes et des hommes ayant dû interrompre leur carrière pour prendre en charge un ou plusieurs enfants. Ce rapport peut être assorti de recommandations visant à faire évoluer dans les meilleurs délais le système des majorations de pensions. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la nature du rapport remis au Parlement sur l'évolution des droits familiaux.